

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 41
Procurations : 13
Votants 51
Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet : Tourisme - Signature de la convention d'objectifs 2018 avec l'Office de
Tourisme Intercommunal (OTI) du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues**

Je vous rappelle que l'OTI du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues est régi par la loi 1901 sur les associations. La CCBA a chargé cette association d'assurer les missions générales d'accueil et d'information des clientèles touristiques et locales, de promotion touristique de la destination, de coordination et d'animation des réseaux d'observation et de veille touristiques.

Notre relation avec cet organisme est organisée au travers d'une convention d'objectifs dont le terme est arrivé à échéance au 31 décembre 2017. Il convient donc de procéder à son renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le budget 2018 présenté par l'OTI fait état d'un déficit de l'ordre de 45 000 € s'expliquant notamment par :

- Le paiement de nouvelles charges liées à l'installation dans les nouveaux locaux de l'agence d'accueil d'Aubenas ;
- La mise en conformité des rémunérations des personnels avec la convention collective ;
- Une longue absence pour maladie d'un personnel encadrant (charges patronales non couvertes par l'assureur de l'OTI) et son remplacement
 - Le renfort du pôle communication avec le recrutement d'un contrat de qualification ;
 - La perte de 15 000 € de subvention départementale (dispositif supprimé).

Pour information, la quotité de temps de travail des agents territoriaux mis à disposition de l'OTI continue de diminuer. Elle ne concerne désormais qu'un seul agent pour 0.8 ETP (contre 1.3 en 2017).

Après discussion avec l'OTI sur l'optimisation de certaines dépenses, il vous est proposé d'accorder une subvention pour 2018 de 675 000 €.

Vous trouverez en annexe la convention d'objectifs entre la CCBA et l'OTI du Pays d'Aubenas-Vals Antraigues établie pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accorde une subvention pour 2018 à l'Office du Tourisme Intercommunal Pays Aubenas-Vals Antraigues de 675 000 €**
- **Autorise le Président à signer la convention d'objectifs pour l'année 2018**

« Certifié exécutoire compte tenu de la tés
transmission en Sous-Préfecture des
Largentière le
**L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture**

en date du **22 FEV. 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le **22 FEV. 2018**

Le Président,
Louis BUFFET

